



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2012**

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue aux participants et informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 49 du 7 décembre 2012
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le mode de convocation ne donne lieu à aucune remarque.

M. Michel Noguét demande si le budget de fonctionnement est forcément présenté avant celui des investissements. M. Kaeser lui répond par l'affirmative.

M. Kaeser informe que les débats sont enregistrés.

Excusé : Monsieur Pierre Gumy, vice-syndic pour raisons de santé

Nomination des scrutateurs :

Monsieur Alain Rappo
Madame Corine Fragnière Angéloz

Total des personnes présentes : 31

Majorité lors des votes : 16 (moitié + 1)

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 mai 2012

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 mai 2012 a été mis à disposition du public, sur le site internet et au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 mai 2012 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : à l'unanimité des voix.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 29 août 2012

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 29 août 2012 a été mis à disposition du public, sur le site internet et au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 29 août lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : à l'unanimité des voix.

Point 2

Budget 2013

M. Kaeser donne la parole à M. Jakob pour la présentation du budget 2013.

2.1. Budget de fonctionnement

Le budget ayant été présenté en détail dans le bulletin d'information, M. Jakob en donne un bref résumé.

Le budget 2013 se solde par un total des charges de Fr. 2'283'690.—pour un total des produits de Fr. 2'239'330.--. Une perte de Fr. 44'360.—est prévue.

Pour information, la commune connaît deux sortes de charges. D'une part les charges liées, fixées par l'Etat de Fribourg sur la base du nombre d'habitants de la commune ; principalement les affaires sociales, la santé, l'enseignement, la formation. Pour 2013 cela représente Fr. 1'233'000.-- soit 54 % des dépenses. Si on ajoute le montant des amortissements obligatoires et intérêts des dettes, le montant est de Fr. 1'422'000.-- qui représente le 62 % des dépenses.

Il reste au conseil communal un montant d'environ Fr. 860'000.—pour le fonctionnement de la commune, tels que administration, cercle scolaire, routes, bâtiments, protection de l'environnement.

Chaque conseiller communal a calculé au mieux les dépenses liées aux dicastères qui lui sont confiés. Nous allons tout mettre en œuvre pour les respecter.

Au niveau des revenus communaux, constitués principalement des impôts et taxes, une évaluation au plus précis a également été effectuée sur la base des connaissances du conseil communal et des statistiques de l'Etat de Fribourg.

Un montant important provient de la péréquation financière. Pour Pontaux cela représente un montant de Fr. 196'000.--, soit le 13% du budget des impôts. Sans cette péréquation financière il serait impossible de prévoir un budget sans augmentation d'impôts.

Il n'y a pas de questions et M. Kaeser donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Pierre Bourgnon

La commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2013. Elle a constaté une péjoration des finances avec un résultat prévisionnel négatif de Fr. 44'360.--. Après la perte subie en 2011 et vraisemblablement celle de 2012, des mesures devront être prises par notre exécutif, soit des diminutions de charges ou une hausse d'impôt.

Malgré ces constatations, la commission recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2013 lèvent la main.

Résultat : **Le budget de fonctionnement 2013 est approuvé par 30 voix et une abstention.**

2.1. Budget d'investissements 2013

2.1.1. Nouveaux investissements

- a) Construction d'un collecteur d'eaux usées et réfection de la route En Beaumontant.

M. Jakob informe que le conseil communal a été très prudent dans ses investissements et présente uniquement le raccordement et la réfection de cette route.

La majorité des routes sur le territoire communal ont besoin de rénovation. Le conseil communal étudie des devis pour un montant total de Fr. 1'300'000.--. Il faudra fixer des priorités.

Le quartier En Beaumontant est le dernier de la commune à ne pas être raccordé en système séparatif. C'est la raison pour laquelle le conseil communal a priorisé ce tronçon. La réfection de la route va de soit avec ce genre de travaux.

Financement

Couverture de la dépense

Par un emprunt bancaire pour la somme de Fr. 155'000.—

Coût annuel à la charge de la commune

Intérêt 3% Fr. 4'650.—

Amortissement 4% Fr. 6'200.—

Fr. 10'850.—

Questions

M. Romain Julmy

Est-il prévu d'installer un éclairage public ?

M. Kaeser

L'éclairage public n'est pas prévu pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles est financière. D'autre part, plusieurs autres communes prévoient des économies d'énergie en éteignant l'éclairage public.

M. Michel Noguét

Demande s'il est prévu un dégagement pour les piétons. Il considère que la sécurité des piétons n'est pas assurée.

M. Zbinden

Informe que le projet prévoit une bande de gravier gras à cet endroit.

Il n'y a plus de questions et M. Kaeser donne la parole à la commission financière.

M. Pierre Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 155'000.-- pour le raccordement en séparatif de la « Route en Beaumontant », financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 155'000.— lèvent la main.

Résultats : L'investissement de Fr. 155'000.—est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du règlement de l'accueil extra-scolaire (AES)

M. Kaeser informe qu'un accueil extra-scolaire a été mis en place pour le cercle scolaire Noréaz-Ponthaux-Prez-vers-Noréaz. Cette structure fonctionne à la satisfaction de ses utilisateurs.

Les communes sont tenues par la loi d'établir un règlement pour la gestion de telles structures. Le règlement intercommunal de l'accueil extra-scolaire a été inséré dans le bulletin d'information.

M. Andreas Beyeler

Demande qui contrôle les finances de cette structure.

M. Kaeser

Informe que les communes contrôlent les comptes. La Commune-siège est celle de Noréaz qui abrite les locaux. Cette commune gère la structure et refacture aux autres communes. Une convention intercommunale règle les modalités du contrôle des comptes.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le règlement de l'accueil extra-scolaire lèvent la main.

Résultat : Le règlement de l'accueil extra-scolaire est approuvé à l'unanimité des voix.

4. Approbation de la modification des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les Services médico-sociaux).

M. Kaeser informe que cette modification des statuts est nécessaire par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière. La clé de répartition des frais a dû être modifiée. Cette modification a déjà été approuvée par l'assemblée des délégués et doit être ratifiée par les assemblées communales.

L'explication ainsi que les modifications statutaires ont été éditées dans le bulletin d'information.

Elle ne donne lieu à aucune question.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent la modification des statuts de l'ACSMS lèvent la main.

Résultat : La modification des statuts de l'ACSMS est approuvée à l'unanimité des voix.

5. Divers

Avant de donner la parole aux citoyens présents, M. Kaeser informe sur différents points demandés par la précédente assemblée à savoir :

Modérateurs de trafic

Une étude a été effectuée par la mise en place d'un radar caché durant une semaine en mars 2012. Il a été constaté que la limite autorisée n'est dépassée que par peu de véhicules.

Les chiffres sont exposés aux personnes présentes. Le respect des limitations de vitesse est constaté dans 86% des cas. Les vitesses très élevées constatées sont de l'ordre de 1,4%. Considérant que des mesures de modération de trafic coûtent, selon devis, entre Fr. 200'000 et Fr. 220'000.--, le Conseil communal considère qu'il n'est pas prioritaire, de modifier la situation actuelle.

M. Jacques Progin

Demande à quelle période et où ont été prises les mesures.

M. Zbinden

Les mesures ont eu lieu à la fin mars 2012, durant une semaine. Le temps était sec et l'appareil se trouvait à la route de Grolley, à la hauteur d'un candélabre.

M. Michel Noguét

Demande quels sont les autres travaux prévus ou à prévoir pour l'avenir. Il trouve que les citoyens manquent d'information. Il aimerait avoir une planification des travaux avec leurs coûts pour savoir si un investissement est prioritaire ou pas.

M. Claude Didierlaurent

Habite à l'entrée du village depuis Noréaz. Il affirme qu'aucun véhicule ne passe à 50Km/h devant sa maison, y compris les bus TPF. Il propose d'installer un radar caché chez lui.

M. Kaeser

Informe que le CC va entreprendre les démarches nécessaires afin de poser à nouveau un radar caché à cet endroit.

Mme Marie-José Didierlaurent

Propose la mise en place d'un radar TCS informant de la vitesse à laquelle roulent les véhicules, pour sensibiliser les automobilistes.

M. Kaeser

Informe que des mesures temporaires seront entreprises de temps en temps.

M. Daniel Clément

Demande si les chiffres de l'étude réalisée peuvent être mis sur le site internet.

Plan d'aménagement local (PAL)

M. Moser informe l'assemblée que la première phase d'étude est terminée. Un nouveau calcul du dimensionnement de la zone à bâtir a été effectué, ainsi que les objectifs et visions de la commission d'aménagement et du conseil communal pour le futur. Un dossier préalable a été adressé au canton.

La phase deux débute avec la révision du règlement d'urbanisme, de la définition des différentes zones. Un questionnaire tous-ménages va être adressé à tous les citoyens qui pourront se déterminer sur leur vision de la commune à long terme.

M. Daniel Clément

Demande si la tendance est à augmenter les zones à bâtir.

M. Moser

Répond qu'il y a à nouveau un certain potentiel pour remettre certains terrains en zone à bâtir. A étudier.

Rendement de l'Auberge communale

M. Jakob informe que selon les comptes 2010-2011, le rendement de l'Auberge était de 1,3-2,3%. Cela dépend principalement des frais d'entretien du bâtiment.

Pour 2012, en principe le rendement devrait être à 4%.

Commission scolaire

M. Kaeser informe qu'à la suite de la démission de Mme Viviane Beyeler de la commission scolaire, le Conseil communal a nommé Mme Déborah Andrey nouvelle membre.

Transports scolaires

M. Kaeser informe que la mise en place d'un quatrième bus scolaire a été effectuée, avec une modification des horaires pour les enfants de l'école primaire. Ils bénéficieront ainsi d'un temps supplémentaire à la maison.

Questions

M. Christophe Cuennet

Demande si l'arrêt du bus TPF au début du quartier Prali de Simon est définitif et si l'endroit choisi est adéquat. Il trouve que la circulation est difficile lors du stationnement du bus.

M. Kaeser

Répond que des tests ont été effectués pour un arrêt au giratoire, dans le quartier. Cependant, avec les dernières constructions la place est restreinte. De plus, cette situation n'est pas idéale car les habitants du quartier devraient subir le passage de bus TPF. De plus, les enfants de l'école primaire attendent leur bus à cet endroit et d'un point de vue sécurité la circulation d'un bus TPF n'est pas possible.

M. Michel Noguét

Demande si la liaison avec Grolley est prévue ou si c'est une rumeur.

M. Kaeser

Répond que c'est un projet des TPF qui serait éventuellement réalisé en 2014, en relation avec les horaires de trains CFF.

M. Olivier Cuennet

Demande ce qu'il en est des containers pour poubelles, posés provisoirement posés à Nierlet, à proximité de son habitation.

M. Zbinden

Répond que la situation n'est pas provisoire. Qu'ils sont posés sur la propriété de M. Thomet qui autorise cette situation. Il n'est pas possible d'en mettre à la Prali de Simon étant donné que les propriétaires ne veulent pas de container sur leur propriété.

M. Olivier Cuennet

Dit qu'il a toujours entendu que c'était du provisoire.

M. Christophe Cuennet

Précise que c'était pour 6 mois environ.

M. Olivier Cuennet

Dit que cet endroit n'est pas une déchetterie.

M. Kaeser

Précise que d'une façon générale des containers sont posés dans tous les quartiers et que si on ne peut pas les mettre à cet endroit tous les habitants de Nierlet iront déposer leurs sacs poubelle à la déchetterie.

M. Zbinden

Demande pourquoi les containers dérangent.

M. Olivier Cuennet

Trouve qu'il s'agit d'une déchetterie pour les habitants de la Prali de Simon qui viennent y déposer leurs sacs. Si les containers étaient répartis dans le village cela serait plus judicieux. Cette situation crée de la circulation et des va et vient. Le propriétaire est peut-être M. Thomet, mais il y a maintenant des enfants qui habitent à cet endroit et M. Cuennet trouve que cela est dangereux.

M. Kaeser

Répond que le conseil communal prend tous ces critères en comptes. Si cela n'est plus possible de poser des containers à Nierlet, tous les habitants iront à Ponthaux.

M. Christophe Cuennet

Dit que cela serait peut-être bénéfique pour ceux qui ne veulent pas de containers chez eux.

M. Moser

Demande ce que M. Cuennet aimerait concrètement.

M. Olivier Cuennet

Habite depuis peu la commune. Mais pense qu'il faut les mettre à une place où cela gênera peut-être moins, comme à la déchetterie et tout le monde est puni. Car il voit des habitants de la Prali de Simon qui viennent déposer leurs sacs en conduisant avec le sac à la main, à l'extérieur de la voiture, c'est un peu catastrophique. Cette situation est véridique. Il pense que toute cette circulation pourrait être évitée.

M. Christophe Cuennet

Dit que lorsque deux containers étaient posés à la Prali de Simon et deux au village, la situation était meilleure. Seuls les habitants du haut du village

déposaient les sacs, en passant, et ceux du bas du village déposaient à la Prali de Simon.

M. Kaeser

Dit que le conseil communal est conscient que cette solution n'est pas idéale, mais c'est la seule possible pour l'instant.

M. Francesco Cerra

Habitant de la Prali de Simon, M. Cerra informe qu'il profite des trajets pour amener son gazon chez le paysan pour déposer son sac poubelle. Il ne cause donc pas trop de trafic. Il ne faut pas généraliser

M. Romain Julmy

Sur un autre sujet, M. Julmy demande si la problématique des fusions a été abordée. Il pense au plan prévu par le Préfet. Il s'étonne que rien ne sorte au niveau du conseil communal. Il aimerait avoir la position du conseil communal par rapport aux fusions. Est-ce que cette problématique est abordée ou est-ce qu'on attend. D'un côté on voit que le Préfet nous englobe avec Sarine Nord et d'un autre côté le conseil communal agrandit le cercle scolaire vers Prez-vers-Noréaz.

M. Kaeser

Informe que des discussions ont lieu avec les communes environnantes. Mais le conseil communal n'est pas encore persuadé que la voie des fusions soit la plus adéquate. Comme les projets de fusions ne sont pas encore concrets, le conseil communal doit avancer avec d'autres dossiers. C'est la raison pour laquelle le nouveau cercle scolaire englobant Prez a été réalisé.

M. Romain Julmy

Demande si le conseil communal a envisagé un sondage d'opinion au sein de la population. L'avis du conseil communal est une question, mais l'opinion des citoyens est primordiale. Il faut également tenir compte de ce qui a été réalisé ces dernières années.

Il informe qu'au niveau des paroisses la question s'était posée, de quel côté se diriger. Au début Ponthaux avait été intégré avec Grolley. Mais, étant donné les rapports entre Ponthaux et Sarine Ouest (FC Piamont, CO d'Avry, cercle scolaire) le rapprochement s'est effectué de ce côté-là.

M. Kaeser

Dit que dans l'état actuel des choses, aucun rapprochement concret n'est prévu. Partout les autorités freinent. Ne sont pas convaincues. Le conseil communal ne juge pas nécessaire un sondage pour l'instant car nous ne pouvons pas répondre concrètement aux questions qui nous seront posées. (Taux d'impôts, infrastructures, etc.)

M. Gérard Roulin

Demande s'il est envisageable d'effectuer une petite fusion avec Grolley ou avec Noréaz.

M. Kaeser

Répond que cela pourrait être envisageable.

M. Bernard Fessler

Sur un autre sujet, demande s'il est possible d'organiser le ramassage des encombrants au début ou à la fin des vacances d'automne.

M. Zbinden

Répond que c'est ce qui se pratique en principe. En 2012 la collecte a eu lieu au milieu des deux semaines de vacances d'automne pour des raisons de disponibilité du personnel communal qui s'occupe du tri.

M. Michel Clément

Demande si le conseil communal a des informations supplémentaires sur le projet de remaniement parcellaire forestier de Léchelles.

M. Kaeser

Informe que la commune a été invitée à une séance d'information au mois de janvier, comme tous les propriétaires de forêts.

La parole n'étant plus demandée, M. Kaeser clôt l'assemblée à 21h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le Syndic :

S. Renevey

P. Kaeser